

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE : N° 2026-02 à 2026-06

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal par délibération du 09 juin 2020 :

Objet		Service instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
Contrat/Marché	Nature			N°	objet					
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE AVENANT 1 AU MARCHÉ 2025-07	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2026-01-26-02	1	FINANCIER	SEEB SARL	LOT 07 ELECTRICITE	6 Rue des Fleurs 25200 MONTBELIARD	26/01/2026	2 683,56 €
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PLURIDISCIPLINAIRE RESILIATION DU MARCHÉ 202401	PRESTATION INTELLECTUELLE	MARCHES PUBLICS	DEC2026-02-05 03			GROUPEMENT DUFFING STEPHANIE		21 Avenue Gaston Renaud 25340 PAYS DE CLERVAL	05/02/2026	
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE AVENANT 2 AU MARCHÉ 2025-07	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2026-02-16-04	2	FINANCIER	SEEB SARL	LOT 07 ELECTRICITE	6 Rue des Fleurs 25200 MONTBELIARD	26/01/2026	7 134,32 €
RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE AVENANT 2 AU MARCHÉ 2025-01	TRAVAUX	MARCHES PUBLICS	DEC2026-03-06	2	FINANCIER	EGBTP	LOT 01 DEMOLITION GROS ŒUVRES	10 Rue des Bouquières 25400 EXINCOURT	02/03/2026	4 920,00 €
Titre		Service instructeur	Numéro de décision	Objet						Date
LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE CAISSE D'EPARGNE		FINANCES	DEC20260223-05	La commune de Seloncourt décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit "ligne de trésorerie interactive" afin de palier aux écarts temporaires entre date d'encaissement des recettes et date de paiement des dépenses selon les conditions suivantes :						23/02/2026
				Montant : 600 000 €						
				Durée : 1 an						
				Taux : Marge sur €str 1,20 %						
				Calcul des intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base Exact/360)						
				Paiement des intérêts : trimestriel						
				Frais de dossier : Néant						
				Commission d'engagement : 0,15 %						
				Commission de mouvement : Néant						
Commission de non-utilisation : 0,0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts										